



## Révision de la retraite de reversion

Par **anissark**, le **25/11/2009** à **18:37**

Bonjour,

Un courrier de la CNAV m'a été adressé me demandant de fournir les informations suivantes : le montant de mes placements financiers à la banque.

Dans un premier courrier, il m'a été demandé l'avis d'imposition 2008 sur lequel figure les intérêts perçus par rapport à des parts sociales contractés auprès de ma banque. ( 317 euros déclarés)

Ma question est : A t-on le droit de me demander le montant placé dans la mesure où sur l'avis d'imposition figure le montant des intérêts ?

Merci d'avance pour la réponse.